

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 28 janvier 2003

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Kamstrup A/S, Skanderborg (DK)

Requérant: Kamstrup A/S, Skanderborg (DK)



Compteur statique d'énergie active et réactive à branchement sur transformateur de mesure.

Types: 685-351-A1... compteur energie active (3P+N)
685-351-A1... compteur combiné active (3P+N)
685-251-A1... compteur energie active (3P Aron)
685-251-A3... compteur combiné (3P Aron)

28 janvier 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz